

« Car le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude. » Mc 10,45

Appel urgent octobre 2024 (RDC II)

L'État de siège, cette arme de répression de la société civile.

République démocratique du Congo

Président Félix Tshisekedi Ø 2 344,858 km2 capitale Kinshasa 84,07Mio hab. Ø Peine capitale et torture, bien que la RDC soit partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention contre la torture.

Jack Sinzahera, Gloire Saasita et Mwasimo Ndungo King, militants de la société civile, sont incarcérés pour avoir critiqué l'état de siège au Nord-Kivu et en Ituri. Nous demandons leur relaxe immédiate et sans conditions.

Jack Sinzahera, du mouvement citoyen Amka Congo («Réveille-toi Congo»), et Gloire Saasita, de Génération Positive, ont été arrêtés le 1er août 2024 à Goma à l'issue d'une conférence de presse. Ils avaient dénoncé l'inefficacité de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri, malgré l'omniprésence des Forces armées de la RDC(FARDC). Pour leurs critiques publiques ils seront transférés, le 10 août, à la Direction Générale des Renseignements (DGR), à Kinshasa, sans avoir été présentés à un juge, en violation flagrante de la loi congolaise. Arrêté le 2 avril 2022 à Goma, Mwasimo Ndungo King, militant de la LUCHA avait souligné l'inadéquation de l'état de siège pour réinstaurer la sécurité et enrayer la corruption des autorités militaires locales. Il verra sa condamnation confirmée par la cour militaire d'appel de Goma le 28 juin 2023. La loi martiale (Nord-Kivu et Ituri), instaurée en mai 2021 par le président Tshisekedi, visait à rétablir l'ordre dans l'Est de la RDC, mis à sac par les groupes armés. Depuis, la liberté d'expression, dans ces provinces sous contrôle de l'armée et en proie aux pires violations, est foulée aux pieds.

Contexte

Le transfert de la gestion civile aux autorités militaires et policières avait pour objectif de neutraliser les groupes armés, notamment les Forces Démocratiques Alliées (ADF) et le M23, et de permettre enfin le retour des populations déplacées dans des provinces apai-

sées. Le 19 septembre 2024, l'Assemblée nationale a voté, pour la 82 ème fois, la prolongation de l'état de siège. Malgré l'affaiblissement notable de groupes armés, violences et massacres de civils persistent: le M23 a regagné du terrain, et les ADF continuent d'opérer dans la zone. L'installation des militaires à la tête des administrations civiles engendre des tensions avec la population, qu'amplifient encore les accusations de corruption et de violations des droits humains commises par agents exécutifs, militaires et miliciens pro-gouvernementaux, voit errer, armes à la main. La criminalité urbaine (vols et effractions de domiciles) est en hausse.

Par des manifestations pacifiques, sit-in, campagnes sur les réseaux sociaux, les acteurs de la société civile et les citoyens demandent la fin de l'état d'urgence, en soulignant l'insuffisance pour parvenir à une sécurité durable, et gommer les impacts négatifs sur la gouvernance locale. L'Ordonnance autorisant militaires à interdire des réunions de nature à porter atteinte à l'ordre public, arrêter et traduire les civils devant les tribunaux militaires, viole le droit à une procédure équitable et sert la répression. internationale communauté note l'absence de résultats tangibles et le coût humanitaire élevé du régime d'exception. autorités congolaises provinciales concernées doivent maintenant tout faire restaurer Ιa confiance des populations et garantir leur avenir, sans craindre d'offusquer ceux faisant main basse sur les richesses de la région. L'état d e siège nécessite une révision stratégique conforme aux impératifs sécuritaires.

(ACAT France)